

Brevet de Technicien Supérieur
COMMERCE INTERNATIONAL
à référentiel commun européen

U61 – Montage des opérations d'import-export

ÉLÉMENTS DE CORRECTION – BREIZH MAILLE

PARTIE 1 – GESTION DES EXPORTATIONS (45 points)

- 1.1.** Analysez les conséquences pour Breizh Maille de ce changement d'incoterm. **(2 points)**
- BM devra organiser la logistique, dont le transport principal, jusqu'au lieu de destination convenu par l'incoterm.
 - Comme il s'agit d'un incoterm à l'arrivée, BM supporte les risques jusqu'au lieu convenu.
 - Trésorerie
- 1.2.** Argumentez sur les intérêts que peut présenter un DAP pour Breizh Maille. **(2 points)**
- Démontre l'engagement de BM et son souhait de rendre service à son partenaire.
 - Gain en termes d'image.
 - Maîtrise de la logistique tant sur le plan financier que qualitatif. Cela peut s'avérer avantageux en termes de compétitivité des prix si BM bénéficie de tarifs avantageux auprès d'un transitaire. BM maîtrise également le choix du partenaire logistique, en fonction de ses compétences.
- 1.3.** Calculez les coûts logistiques en EUR selon l'incoterm DAP pour les deux modes de transport envisagés. **(7 points)**

Calculs préalables :

Poids total : $320 * 15 = 4\ 800$ kg

Volume : $0.5 * 0.4 * 0.4 * 320 = 25.6$ m³

Éléments de calcul	EUR
Tuniques femmes manches $\frac{3}{4}$ (1 800 + 740) * 11.96	30 378,40
Chemises hommes 2 400 * 12.36	29 664
Polos hommes 2 100 * 16.26	34 146
EXW Brest	94188,40
SOLUTION AÉRIENNE	
Préacheminement	450
Forfait export	304,60
Fret	
Taxe LTA	20
<u>Poids volumique</u> : $25.6/6 = 4.2666$ « t » soit 4 266.67 kg	
Donc le poids taxable est le poids brut : 4 800 kg	
<u>Payant-pour</u> :	
$4\ 800 * 1.5 = 7\ 200$	
$5\ 000 * 1.3 = 6\ 500$	6 500
CPT New York	101 463
Assurance $101\ 463 * 0.2 \% * 1.1$	223,22
CIP New York	101 686,22
Frais jusqu'au lieu convenu 620 USD / 1.27	488,19

CIE6OIE

DAP New York		102 174,41
COUTS LOGISTIQUES : 102 174.41 – 94 188.40 = 7 986.01 EUR		
SOLUTION MARITIME		
Prix EXW Brest		94 188,40
Préacheminement		350
Dédouanement export		55
THC		90
Nbre de cartons par palette :		
Il est possible de placer 15, 20 ou 24 cartons par palette		
Par exemple : 2 (120/50) x 2 (80/40) x 5 ((215)/40)		
Nbre de palettes		
Il en faut 14 (320/24) ou 20 (320/20) ou 22 palettes (320/15)		
Les trois dispositions sont possibles		
Fret : choix du 40 ' car au sol d'un 40 ' on peut placer au maximum 24 palettes de 0,8 x 1,20 m		
Contraintes de poids respectées : 4 800 kg < charge utile d'un 40 '		
Fret 1 300 / 1,27		1 023,62
	CPT New York	95 707,02
CIP = CPT / 1 – 0,3 % x 1.1		
CIP = CPT / 0,9967		
Assurance		316,88
	CIP New York	96 023,90
Frais jusqu'au lieu convenu 580 USD / 1,27		456,69
	DAP New York	96 480,59
COUTS LOGISTIQUES : 96 480,59 – 94 188,40 = 2 292,19 EUR		

1.4. Analysez dans un tableau comparatif ces deux solutions logistiques. (3 points)

Critères de choix	Proposition aérienne	Proposition maritime
COUTS	En valeur : 7 986,01 EUR En % de l'EXW : 8,48 %	En valeur : 2292,19 EUR En % de l'EXW : 2,43 %
SECURITÉ	Sécurité des marchandises et des délais très bonne	Bonne sécurité des marchandises car FCL Risque de retards en maritime
DÉLAIS	Transit time : 48 h 2 départs par jour	Transit time : 17 jours 1 départ par semaine

1.5. Préconisez, en justifiant votre choix, la solution logistique qui répond aux exigences du client (2 points)

Si BM souhaite répondre au délai attendu par le distributeur américain (demande d'offre = 2 semaines après la commande), seul le transport aérien permet d'y répondre.

1.6 Calculez le cours à terme applicable. (2 points)

Cours à terme à 60 jours : $1 \text{ EUR} = 1,2626 - 0,0025 = 1,2601 \text{ USD}$

1.7 Calculez la contre-valeur en euros sur la base du prix DAP proposé. (2 points)

Prix en EUR : $130\,000 / 1,2601 = 103\,166,42 \text{ EUR}$

Commission bancaire : 103,17 EUR

Contre-valeur nette = $103\,166,42 - 103,17 = 103\,063,25 \text{ EUR}$

1.8 Indiquez les avantages et les inconvénients de cette technique de couverture. (2 points)

- Souple, pas cher, facile à mettre en œuvre
- Impossibilité pour l'entreprise de profiter d'un éventuel gain de change
- Surcoût en cas de paiement tardif ou de non-paiement

CIE6OIE

- Ne couvre pas le risque de change en période d'offre

1.9 Proposez d'autres solutions pour couvrir ce risque de change. **(3 points)**

- ADE
- Assurance change COFACE

Paiement à la commande non conforme au contrat

1.10 Analysez le risque de crédit que connaît l'entreprise. **(5 points)**

Pays	Part du CA export en %
Allemagne	23,08
Danemark	10,77
Espagne	9,23
Grèce	12,31
Norvège	5,38
Suède	6,92
TOTAL EUROPE	67,69
États-Unis	16,92
Japon	15,39
TOTAL	100

Analyse et commentaires

Risque pays

Seule la Grèce présente un risque politique.

Globalement le risque politique est très faible : 87,69 % du CA sont réalisés dans des pays classés 1.

Risques commerciaux

Ils sont présents pour l'Espagne et la Grèce qui totalisent 21,54% du CA à l'export.

Risque commercial peu élevé mais existant sur USA : 16,9 % du CA

Les conditions de paiement de l'entreprise (virement SWIFT à 60 jours date de commande) font que ces risques ne sont pas couverts.

1.11 Proposez des solutions afin de se prémunir contre ce risque. **(2 points)**

Limitation du risque de crédit : acompte à la commande, paiement comptant ou à 30 jours.

Couverture du risque commercial : paiement d'avance, lettre de change avalisée, crédit documentaire irrévocable ou LCSB.

Couverture du risque politique : paiement d'avance, crédit documentaire irrévocable ou LCSB confirmés.

L'assurance crédit et l'affacturage couvrent également ces risques, mais généralement pour la globalité du chiffre d'affaires de l'entreprise.

1.12 Analysez la modalité de paiement proposée par Breizh Maille dans la facture proforma. **(3 points)**

Le crédit documentaire irrévocable se justifie par le montant important de la commande. D'autre part, il s'agit d'un nouveau client.

Il n'est pas confirmé, le Japon ne présentant pas de risque politique significatif.

C'est un paiement à vue : facilité de trésorerie, mais peu commercial.

1.13 Identifiez les incohérences relevées entre la facture proforma et l'avis d'ouverture du crédit documentaire et indiquez-en les conséquences pour l'exportateur. **(6 points)**

CIE60IE

PROFORMA	OUVERTURE	ANALYSE
Montant 185 210	Montant 184 000 maximum	Le crédoc ne couvre pas l'intégralité de la facture. Non paiement d'une partie de celle-ci : 1 210 EUR
Partial shipment : allowed	Partial shipment : not allowed	BM s'était laissé la possibilité d'envoyer la marchandise en plusieurs fois ce qui est contredit par l'ouverture, et risque de gêner l'entreprise dans l'organisation de sa production.
Incoterm FCA	Mention Freight prepaid sur le B/L	Impossibilité pour BM de fournir ce document car FCA. Le crédoc laisse entendre l'incoterm CPT.

1.14 Conseillez à Breizh Maille l'attitude à adopter suite à l'examen de l'ouverture du crédit documentaire. Justifiez votre réponse. **(4 points)**

BM ne peut pas accepter les termes de l'avis d'ouverture : en conséquence s'adresser à l'acheteur pour que celui-ci demande à la banque émettrice un amendement du crédit documentaire initial (négociation à établir avec l'acheteur) car :

- risque de non-paiement pour 1 210 EUR,
- impossibilité d'envoyer la marchandise en plusieurs fois : il faudrait prévoir un stock suffisant,
- prise en charge du transport maritime incohérente avec FCA.

PARTIE 2 : GESTION DES IMPORTATIONS (35 points)

2.1 Conseillez M. MARTINEZ sur les différentes sources d'informations possibles pour la recherche d'un fournisseur. **(3 points)**

- Les sources classiques

Salons, publications professionnelles, annuaires des CCI, organisations professionnelles, délégations commerciales des ambassades, enquêtes des sociétés de renseignements commerciaux.

- Le e-sourcing

Annuaire thématiques, moteurs de recherche, annuaires en ligne, adhésion à une place de marché électronique.

2.2 Calculez, pour chaque proposition, le coût de revient global puis unitaire en EUR. **(12 points)**

⇒ **Importation de Turquie**

FCA Istanbul	15 792
Pyjamas 1344 * 11.75	
Transport routier	1 176
Surtaxe gasoil	111
Forfait douane import	50
DDP HT Brest	17 129

Coût de revient unitaire : $17\,129 / 1\,344 = 12,74$ EUR

⇒ **Importation d'Inde**

- Calculs préliminaires

Unité payante : m³

Poids : 1 040 kilos

Volume : $2 \times 1,2 = 2,4$ m³

FOB Bombay	(12 x 2400)/1,31	21 984,73
Fret maritime	225 x 2,4	540
BAF	540 x 7%	37,80
CFR Le Havre		22 562,53
Assurance		96
CIP Le Havre		22 658,53

CIE6OIE

Déchargement au Havre	115
Post acheminement	455
DAP Brest	23 228,53
Dédouanement import	50
Droits de douane 22 658.53 x 9,6 %	2 175,22
DDP HT Brest	25 453,75

Coût revient unitaire : $25\,453,75 / 2\,400 = 10,61$ EUR

2.3 Comparez, dans un tableau, les deux possibilités d'approvisionnement selon les critères qui vous paraissent les plus pertinents. **(6 points)**

	Turquie	Inde	Avantage
Coût unitaire	12,64	10,61	Inde
Qualité du produit			idem
Transport	Routier	Maritime	Turquie
Transit time	4 j	28 j	Turquie
Modalités de paiement	Virement 30 j date de facture	Virement 30 % cde 70 % à 30 j date facture	Turquie
Monnaie de facturation	EUR	USD	Turquie
Incoterm	FCA	FOB	idem
Minimum de commande		2 400 produits	Turquie

2.4 Justifiez la proposition que vous retenez. **(3 points)**

L'entreprise turque semble préférable car elle dispose de plus d'avantages que la société indienne :

- un transit time plus court utile en cas d'urgence de livraison,
- un paiement sans acompte,
- un paiement en euros donc sans risque de change.

L'entreprise indienne a par contre un gros avantage : un coût unitaire plus faible.

Or sur le marché des vêtements le coût semble être le critère le plus important.

Choix : l'entreprise indienne.

2.5 Indiquez le régime douanier sous lequel les marchandises voyageront de l'aéroport de Roissy CDG à Brest, sachant que la marchandise est dédouanée à Brest. **(2 points)**

Le transit communautaire externe. Les marchandises, originaires d'un pays tiers, voyagent au sein de l'UE non dédouanées jusqu'au lieu de dédouanement désigné.

2.6 Procédez à la liquidation douanière de cette importation. **(6 points)**

- Transport européen : $1\,500 \times 20\% = 300$
- Valeur en douane : $4\,250 - 300 = 3\,950$
- Droits de douane : $3\,950 \times 9,7\% = 383,15$ soit 383
- Base TVA : CIP + Droits douane + post-acheminement $4\,250 + 383 + 410 = 5\,043$
- TVA : 988,45 soit 988
- Liquidation douanière : droits de douane + TVA = 1371

2.7 Conseillez à M. MARTINEZ un autre régime douanier, dont vous présenterez l'intérêt majeur. **(3 points)**

Régime de l'entrepôt. L'entrepôt de stockage est un régime douanier qui permet à l'entreprise de constituer des stocks de marchandises sous douane.

A l'importation, il autorise le stockage de marchandises non communautaires en suspension de droits et taxes.